

Panneaux photovoltaïques

Attention : Tout projet de transformation, d'agrandissement ou de nouvelle construction doit être soumis séparément au Bureau des Autorisations.

Nous vous prions de ne pas entreprendre de travaux ou d'acquisitions avant que notre accord ne vous soit parvenu.

Conditions pour l'octroi de la subvention	
Votre bâtiment a été construit avant l'entrée en vigueur de l'actuelle loi vaudoise sur l'énergie, soit avant août 2014.	<input type="checkbox"/> oui
La production de votre installation ne sera pas reprise à prix coûtant par le fournisseur.	<input type="checkbox"/> non

Coordonnées du demandeur		Auteur du projet / Installateur	
Nom			
Prénom			
Adresse			
NPA, Localité			
Téléphone			
Email			

Adresse du bâtiment			
Adresse du bâtiment	1020 Renens		
Année de construction		N° de parcelle	
Prévision des travaux	Début :	Fin :	
Coût des travaux	CHF		

Date de la demande	Signature

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le règlement communal et les directives municipales régissant le Fonds du Développement durable téléchargeable sur [le site renens.ch/subventions](http://le.site.renens.ch/subventions), et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

Documents à fournir
<u>Avant la réalisation des travaux</u> <input type="checkbox"/> Le devis établi par le fournisseur
<u>Après la réalisation des travaux</u> <input type="checkbox"/> La facture finale des travaux <input type="checkbox"/> Une preuve de son paiement (p.ex. facture avec mention « payée », extrait de compte bancaire) <input type="checkbox"/> Coordonnées bancaires (n° d'IBAN) : document bancaire ou mention complète dans un e-mail

Signer et envoyer :

par e-mail à gudd@renens.ch

ou par courrier postal :

Centre Technique Communal
Service GuDD
Rue du Lac 14
1020 Renens

Montant de la subvention <i>Ne pas remplir</i>	
---	--